

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-198

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de Mr CARTON Emmanuel 686, route de Bergues 59470 WORMHOUT afin d'effectuer des travaux à l'intérieur à son domicile,

ARRETE:

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit face au 686, route de Bergues, place PMR incluse, et ce, **à partir du 18 septembre 2023 de 7h à 18h, pour la durée des travaux estimée à 15 jours.**

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire sera mise en place par le demandeur.

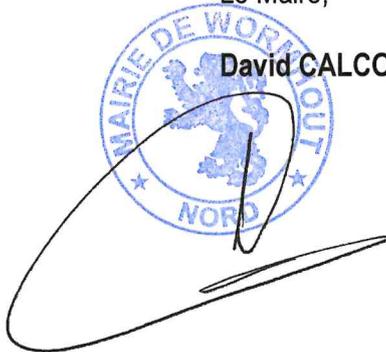
ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera publié et adressé au demandeur et transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 07/09/2023

Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 07/09/2023
Le Maire,
David CALCOEN

